



La commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest : opportunités et contraintes

T.O. Williams, I. Okike, I. Baltenweck et C. Delgado

Points essentiels

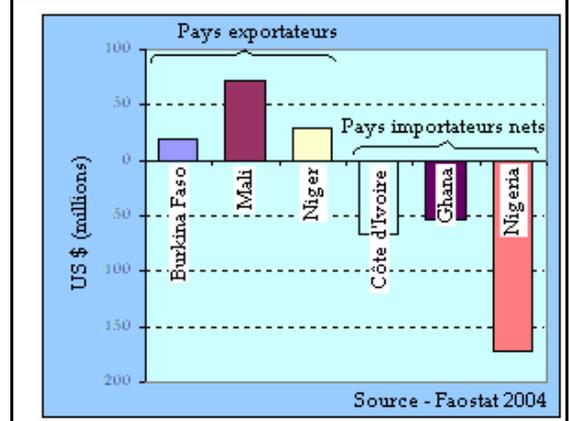
- Les protocoles sur le commerce intra-régional du bétail et l'intégration régionale introduit par l'Union Économique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), doivent être simplifiés, harmonisés et mis en œuvre.
- La diffusion des informations relatives au commerce du bétail, y compris les protocoles simplifiés de l'UEMOA et de la CEDEAO, devrait être encouragée par le biais de canaux de sensibilisation et d'information (par exemple, la radio, la télévision et des affiches) ;
- Il faudrait diminuer les droits de douane sur l'importation des camions neufs et de leurs pièces de rechange afin de réduire les coûts relatifs à l'achat et à la location et faciliter le transport routier.
- Des mécanismes d'autofinancement pour les opérateurs privés du marché du bétail devraient être établis par le biais des associations de commerçants en bétail.
- De nouveaux marchés à bestiaux frontaliers – des marchés qui sont situés à la frontière des pays limitrophes dans le but de faciliter le commerce transfrontalier – devraient être établis et l'infrastructure des marchés à bestiaux existants devrait être améliorée et modernisée.
- La réglementation de la CEDEAO qui prévoit la libre circulation des personnes et des biens dans la région devrait être mise en œuvre en réduisant le nombre de postes de contrôle fixes, en limitant les excès des sociétés de convoyage et en luttant activement contre la taxation routière illégale.
- Un système de standardisation des poids et des niveaux de qualité pour le commerce du bétail et de la viande devrait être développé. Le recours aux options existantes telles que les ponts de pesage qui sont disponibles sur certains marchés mais qui sont la plupart du temps ignorés des commerçants doit être encouragé.
- Le commerce intra-régional du bétail devrait être axé sur la viande plutôt que sur les animaux vivants comme c'est actuellement le cas.
- Davantage d'implication et de participation de la part du secteur privé au commerce et à la transformation du bétail devraient être encouragées.

Introduction

Il existe des disparités importantes entre les pays de l'Afrique de l'Ouest en ce qui concerne les politiques relatives au secteur de l'élevage; principalement parce que certains de ces pays sont exportateurs de bétail (le Burkina Faso, le Mali et le Niger) alors que d'autres (la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigeria) en sont des importateurs nets (Figure 1). Les pays exportateurs cherchent généralement à renforcer la commercialisation et la transformation des produits d'élevage, ainsi qu'à promouvoir le commerce intra-régional du bétail. D'autre part, les pays importateurs nets encouragent les politiques visant à protéger les producteurs de bétail locaux et adoptent des programmes de développement pour stimuler la production nationale et assurer la sécurité alimentaire en produits d'élevage (voir l'encadré 3). Ces approches contraires en matière de politiques régionales de l'élevage expliquent aussi, en partie, la variation sur le plan de la progression et du niveau de mise en œuvre des politiques au sein des pays de la région.

Il faut simplifier et harmoniser les politiques afin d'encourager une meilleure intégration régionale du commerce du bétail pour ensuite, les mettre en œuvre de façon coordonnée afin d'éviter les goulots d'étranglement bureaucratiques.

Figure 1. La valeur nette* des exportations en bovins, moutons et chèvres en 1999 (en millions de \$US)
(*exportations nettes = exportations moins importations)



Encadré 1. Cadre référentiel

En 1999, l’Institut international de recherche sur l’élevage (ILRI¹) a commencé une étude financée par le Fonds commun pour les produits de base (CFC²) en vue d’identifier les contraintes économiques, politiques et institutionnelles en matière de commercialisation et de commerce intra-régional du bétail en Afrique de l’Ouest. Pour démarrer l’étude, l’ILRI a organisé un atelier de travail régional portant sur « Les options politiques pour l’amélioration du commerce régional du bétail en Afrique de l’Ouest » à Niamey au Niger au mois de mai de la même année. Des conseillers politiques du Burkina Faso, de la Côte d’Ivoire, du Ghana, du Mali, du Niger et du Nigeria y ont présenté les politiques gouvernementales en matière de commerce du bétail, alors que des représentants des commerçants ont débattu des problèmes et des perspectives d’avenir en matière de commerce transfrontalier du bétail. La présente synthèse établit le résumé de ces débats, ainsi que des solutions politiques proposées, et fait également référence aux conclusions des études de terrain menées dans le cadre du projet financé par CFC intitulé «Amélioration de la commercialisation et du commerce intra-régional du bétail en Afrique de l’Ouest». Le projet a pris fin en octobre 2004.

Encadré 2. Les objectifs de l’atelier de travail

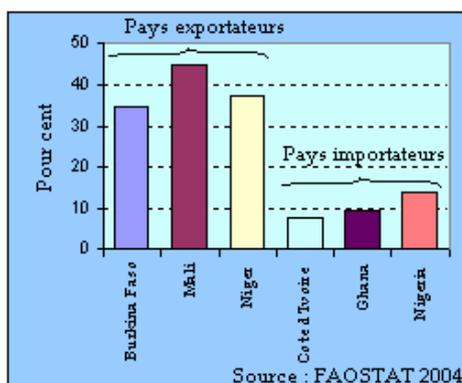
1. Identifier les politiques nationales actuelles en matière de commercialisation et de commerce transfrontalier du bétail;
2. Déterminer de quelle façon ces politiques peuvent entraver ou promouvoir le commerce intra-régional du bétail;
3. Etablir des options mutuellement bénéfiques aux pays participants pour éliminer ces contraintes et améliorer le commerce du bétail; et
4. Identifier les options devant faire l’objet d’une étude plus approfondie et donner priorité aux thèmes de recherche pertinents.

La présente synthèse fait le résumé des débats et des principaux résultats de l’atelier de travail régional organisé par l’Institut international de recherche sur l’élevage (ILRI) en 1999 pour débattre des options politiques quant à la réorganisation du commerce du bétail en Afrique de l’Ouest dans le cadre d’un projet financé par le Fonds commun pour les produits de base (CFC) intitulé «Amélioration de la commercialisation et du commerce intra-régional du bétail en Afrique de l’Ouest». Le projet est exécuté par le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) en collaboration avec l’ILRI (voir l’encadré 1).

Vue d’ensemble sur les débats de l’atelier de travail

Les débats de l’atelier de travail ont révélé d’importants contrastes entre les pays importateurs et exportateurs (voir l’encadré 3). Dans ce dernier, par exemple, le bétail est le produit le plus important en valeur dans le commerce intra-régional et contribue pour jusqu’à 45% du PIB agricole au Mali (Figure 2). L’importance du secteur de l’élevage transparaît à travers les politiques qui encouragent davantage la commercialisation et la transformation des produits d’élevage et promeuvent le commerce intra-régional du bétail.

Figure 2. La contribution de l’élevage au PIB agricole



Des taxes à l’exportation élevées, des procédures commerciales à l’exportation complexes et le harcèlement des opérateurs du marché transfrontalier du bétail par les agents gouvernementaux ont, par le passé, ralenti le flux commercial et ont mené au développement de circuits informels, surtout au Niger. Suite à cela, il est devenu difficile

d’améliorer le commerce du bétail et de développer le secteur de l’élevage dû au manque d’informations statistiques fiables.

Plus récemment, certaines politiques ont réduit les taxes à l’exportation et assoupli les procédures commerciales à l’exportation ainsi les goulots d’étranglement administratifs pour encourager l’utilisation des circuits d’exportation officiels et améliorer la disponibilité de statistiques sur ce secteur important.

En revanche, la contribution de l’élevage au PIB agricole des pays importateurs nets est bien inférieure – allant de 7% du PIB agricole en Côte d’Ivoire à 13% au Nigeria (Figure 2). Les importations de bétail et de viande représentent jusqu’à 70% de la consommation nationale de viande des pays importateurs nets. En termes réels, le coût total des importations de ces trois pays a plus que doublé en augmentant de 1,01 milliard de \$US en 1990 à 2,26 milliards de \$US en 2000. Les importations de bovins à elles seules alourdissent les factures d’importation en nourriture de la région de grosso modo 150 millions de \$US par an. Dans ces circonstances, il n’est pas surprenant que ces pays cherchent à adapter leur politiques pour soutenir la production interne et croissante du bétail en vue de conserver leurs rares devises étrangères et d’atteindre la sécurité alimentaire (voir l’encadré 3). Pourtant, ces politiques ont des effets néfastes sur les pays exportateurs qui dépendent du bétail qui constitue leur produit commercial le plus important.

Les pays de l’Afrique de l’Ouest sont donc dans une position difficile qui leur impose une dépendance mutuelle (en matière de commerce de bétail et d’autres biens) tout en devant poursuivre des intérêts nationaux plus stricts. Une telle divergence d’intérêts permet d’expliquer le manque d’harmonie au niveau des politiques régionales pour le secteur de l’élevage et explique aussi partiellement les différences dans la vitesse de mises en œuvre des politiques en matière de commerce du bétail.

Débats et conclusions des groupes de travail

Le groupe de travail 1 a débattu du thème « Les rôles des gouvernements, la pertinence des politiques existantes et les mécanismes d’harmonisation des politiques ». Il s’agissait de l’organisation de marché, l’information, la taxation, l’investissement et l’infrastructure, le financement, les statuts et règlements, et l’amélioration des politiques futures en matière d’élevage.

Les domaines suivants sont ceux dans lesquels les gouvernements ont progressé:

- **La simplification de la structure tarifaire et la réduction tarifaire:** les structures des tarifs ont été simplifiées, à l’exception notable du Nigeria, et les tarifs ont été réduits dans tous les pays participants. Il est également souhaitable que l’on réduise davantage les coûts relatifs aux camions de transport et à leurs pièces de rechange.

¹International Livestock Research Institute

²Common Fund for Commodities

Encadré 3. Politiques relatives au secteur de l’élevage : comparaisons et contrastes

Pays exportateurs

Promouvoir le **commerce** et la **transformation**, ainsi que le **commerce** intra-régional du bétail en :

- Réduisant/abolissant les taxes à l’exportation (M et Ng)* ;
- Simplifiant les procédures d’exportation (B, M et Ng) ;
- Assouplissant les contrôles routiers et les goulots d’étranglement administratifs (B, M et Ng) ;
- Libéralisant le commerce des produits d’élevage et des intrants (B et M) ;
- Encourageant la privatisation et la promotion de l’investissement privé dans le secteur de l’élevage (B et M) ;
- Encourageant une meilleure organisation au niveau des opérateurs du marché (B et Ng) ;
- Améliorant l’infrastructure des marchés à bestiaux et l’information sur les prix (Ng) ;
- Interdisant l’importation du bœuf et de ses produits dérivés (B).
- Stimuler la **production** du bétail en :
 - Etablissant des fonds de développement (B) ;
 - Développant localement des ressources/pâturages pour l’alimentation du bétail (B, M et Ng) ;
 - Encourageant l’intégration culture-élevage pour une gestion durable des ressources naturelles (Ng).

Pays importateurs nets

Les politiques en matière de **commercialisation/importation** du bétail et de la viande :

- Faciliter le transport transfrontalier des animaux commercialisés (G) ;
- Restreindre les importations en exigeant des permis d’importation, des certificats vétérinaires pour le bétail, etc. (C, G et Ngr) ;
- Imposer des taxes compensatoires sur le bœuf réfrigéré de qualité inférieure et subventionné qui provient de l’Union européenne (C) ;
- Libéraliser le commerce du bétail (C, G et Ngr).

Stimuler la **production** du bétail pour devenir autosuffisant en :

- Etablissant des programmes d’amélioration génétique des ruminants (C, G et Ngr) ;
- Développant des ressources alimentaires (C, G et Ngr) ;
- Privatisant les soins de santé animale et l’emploi d’auxiliaires d’élevage (G) au niveau des communautés

*Exposés des pays qui ont fait état de leur orientation politique : B = Burkina Faso, C = Côte d’Ivoire, G = Ghana, M = Mali, Ng = Niger et Ngr = Nigeria

- Les guichets uniques: les guichets uniques pour la régularisation des documents douaniers et de transport existent au Mali depuis plus de 10 ans. On s’attend à ce que plus de pays suivent ce bon exemple.
- Les droits compensatoires: la Côte d’Ivoire a imposé des droits spéciaux sur les importations de viande rouge de qualité inférieure depuis 1991 pour contrer les subventions à l’exportation de viande de qualité inférieure offertes par l’Union européenne (UE).
- La suppression des barrières routières: le Ghana a connu un franc succès en supprimant les barrages routiers pour permettre le commerce libre du bétail, bien que le gouvernement subisse actuellement une certaine pression pour augmenter les traitements des agents gouvernementaux opérant sur les routes. En revanche, on a assisté à une prolifération des barrages routiers où l’on se livre à la taxation routière illégale en Côte d’Ivoire.

On a identifié trois domaines par rapport auxquels les progrès ont été insuffisants:

- Les coûts, les droits de douane et les taxes officielles: les commerçants supportent les frais relatifs aux documents d’exportation et certificats vétérinaires officiels et ce, aussi bien dans les pays exportateurs qu’importateurs (voir l’encadré 4). Les taxes d’exportation sont particulièrement élevées au Burkina Faso et au Niger.
- Combattre les pratiques illégales: la taxation routière illégale et les excès des sociétés de convoyage, qui facilitent ostensiblement la circulation des commerçants en bétail à travers les barrages routiers, continuent à causer d’énormes problèmes au commerce régional (voir l’encadré 4). La plupart des gouvernements se montreraient trop cléments envers ces problèmes (voir les synthèses 3 et 4).
- L’harmonisation et la cohérence des politiques: il existe des opportunités de réalignement des politiques dans les domaines de la libéralisation du commerce et des systèmes de facilitation, d’échange et de paiement ; en particulier, par le biais des institutions et des mécanismes établis tels que l’Union Économique et Monétaire de l’Afrique de l’Ouest (UEMOA).

La progression du réalignement des politiques nationales en matière de bétail a pris du retard par rapport aux objectifs fixés. Néanmoins, au début de l’an 2000, les membres de l’UEMOA ont adopté une union douanière et des tarifs externes communs; ils ont également harmonisé la réglementation relative à la taxation indirecte (la taxe sur la valeur ajoutée [TVA]). L’élimination des tarifs sur le commerce transfrontalier du bétail est réalisable et devrait être urgemment appliquée étant donnée son importance pour le commerce intra-régional. De même, la législation devrait être élaborée et mise en vigueur afin de supprimer la taxation illégale.

En outre, il faudrait s’efforcer d’étendre les progrès réalisés dans les huit Etats membres de l’UEMOA à la grande Communauté économique des états de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO). Il est intéressant de noter que quatre pays de cette étude, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Mali et Niger, sont membres de l’UEMOA. Le fait d’étendre les lignes directrices d’harmonisation de l’UEMOA aux deux autres pays encouragerait et consoliderait encore davantage le commerce régional du bétail. La mobilisation de la volonté politique de faire progresser le programme d’harmonisation des politiques dans la région constitue un défi que les gouvernements de la région doivent absolument relever.

Le groupe de travail 2 a traité la question « **Les intrants et les services requis pour augmenter la rentabilité du commerce transfrontalier du bétail** » et a constaté que le commerce transfrontalier du bétail est renforcé par une forte demande en viande dans les pays importateurs (voir la synthèse 2). Les contraintes majeures qui font chuter la rentabilité de la commercialisation du bétail dans la région sont les suivantes :

- Le coût élevé du transport: peu de routes du bétail, de longs voyages et les conflits avec les cultivateurs suite aux dégâts causés aux cultures représentent certains des problèmes associés au transport d’animaux sur pied. Le harcèlement de la part des agents gouvernementaux et les coûts élevés de la location des camions constituent les obstacles majeurs au transport routier (voir la synthèse 3). Bien que le transport par train soit moins onéreux que par route, il est entravé par le nombre limité de wagons disponibles et par la durée des voyages qui entraînent des pertes de poids et parfois la mort chez les animaux.
- L’accès inadéquat aux crédits: les services de soutien financier ne sont pas bien adaptés aux besoins des opérateurs dans le secteur de la com-

Ces quatre synthèses (disponibles en anglais et en français) présentent les résultats clés du rapport sur les politiques économiques du projet «Amélioration de la commercialisation et du commerce intra-régional du bétail», financé par le Fonds commun pour les produits de base (CFC). L’objectif du rapport sur les politiques économiques était d’analyser les contraintes économiques, institutionnelles et politiques au commerce du bétail afin de suggérer de nouvelles initiatives en matière de politiques économiques. Ces nouvelles initiatives visent à améliorer l’efficacité de marché et le commerce intra-régional du bétail. L’étude portait sur six pays : le Burkina Faso, le Mali et le Niger (pays exportateurs de bétail) et la Côte d’Ivoire, le Ghana et le Nigeria (pays importateurs nets de bétail).

CONTACTS

Dr Chris Delgado
 ILRI Nairobi
 P.O. Box 30709
 GPO 00100, Nairobi, Kenya
 Tel: +254 (20) 4223422
 Fax: +254 (20) 4223001
 Email: c.delgado@cgiar.org

Dr Iheanacho Okike
 ILRI Ibadan
 c/o IITA
 PMB 5320
 Ibadan, Nigeria
 Tel: + 234 (2) 2412626
 Fax: + 234 (2) 2412221, 2412974
 Email: i.okike@cgiar.org

Encadré 4. Un compte-rendu (vérifié) sur les formalités qu’impliquent le commerce transfrontalier de bovins entre Sikasso au Mali et Port Bouet à Abidjan en Côte d’Ivoire

Licence commerciale (n’est actuellement plus requise)

Autres documents personnels :

- Carte consulaire : disponible auprès de l’ambassade du Mali en Côte d’Ivoire pour 10.000 FCFA. Valable pendant 3 ans.
- Carte de séjour : disponible auprès de la police ivoirienne pour 17.500 FCFA et qui est exigée au poste de douane. Pour l’obtenir, les deux certificats supplémentaires suivants et coûtant 1.000 FCFA sont exigés par camion :
 - Certificat de vaccination
 - Certificat sanitaire d’exportation exigé par les agents du SLACAER (Service local de l’appui conseil de l’aménagement et de l’équipement rural).
- Lettre de voiture inter-états : disponible à la Direction nationale des transports (DNT) à Sikasso pour la somme de 2.500 FCFA par camion.
- EMACI : certains commerçants ont cité cette formalité pour laquelle ils paient 1.500 FCFA par camion à Zegoua – un poste de contrôle au Mali.
- Douane : bien que les droits de douane officiels aient été abolis au Mali, les commerçants paient systématiquement 5.000 FCFA par camion aux barrages « douaniers » de Sikasso et de Zegoua.

Formalités en Côte d’Ivoire

- Douane : les droits de douane officiels en Côte d’Ivoire se paient à Pogo (avec reçu) et dépendent du nombre d’animaux par camion. Ils varient entre 27.500 et 35.000 FCFA par camion.
- Frais de convoyage : ces frais ont plus que doublés pour s’élever de 35.000 FCFA en 2000 à 80.000 FCFA en janvier 2001. Les commerçants de Sikasso paient ces frais à Pogo (voir la synthèse 3).
- Laissez-passer vétérinaire : 250 FCFA/bovin ou 15.000 FCFA/camion de bovins payés au Ministère de l’Agriculture et des Ressources animales, Direction régionale du Nord, Poste d’entrée de Nielle.

*(1 \$US = 550 FCFA)

mmercialisation du bétail du fait de la nécessité de garantie, du choix limité de prêts et des taux d’intérêt élevés. Cela engendre une mauvaise mise à disposition de crédits pour les opérateurs du marché du bétail. Actuellement, l’aide vient principalement des associations des commerçants en bétail (voir la synthèse 2).

- Le manque d’informations fiables par rapport au marché: les commerçants et les producteurs prennent de mauvaises décisions du fait de l’inefficacité des systèmes existants d’information sur le marché (voir la synthèse 2).
- Le bagage académique insuffisant des opérateurs: cela représente un obstacle majeur à la compréhension des statuts et règlements existants ainsi qu’à l’adoption de nouvelles innovations.
- L’absence de normes pour le commerce du bétail: il n’existe aucune norme officielle et préétablie sur les poids, les prix ou les niveaux de qualité dans le cadre de l’achat et de la vente d’animaux.
- Le manque d’organisation: de nombreux opérateurs du marché n’ont pas la formation requise en organisation et gestion modernes des affaires.

Les domaines exigeant davantage de recherche et d’interventions

Les domaines pour lesquels on recommande une recherche plus approfondie sont les suivants:

- Le développement d’un mécanisme de financement approprié par le biais des associations du marché du bétail pour les opérateurs du marché du bétail ;
- L’établissement de normes et des niveaux de qua-

lité pour la commercialisation du bétail;

- L’identification de nouvelles routes du bétail potentielles et le développement d’un cadre juridique pour leur protection ;
- L’acquisition de camions à double usage pour le transport du bétail et de commodités ; et
- L’identification des contraintes à l’établissement d’organisations professionnelles viables.

Références

Okike, I., Williams, T.O., Spycher, B., Staal, S. et Baltenweck, I. 2004. *Les circuits de distribution, les flux et les prix du bétail en Afrique de l’Ouest*. ILRI/CFC/CILSS—La commercialisation du bétail en Afrique de l’Ouest: Synthèse 2. 4 pp.

Okike, I., Spycher, B., Williams, T.O. et Baltenweck, I. 2004. *La réduction des frais transfrontaliers de transport et de manutention du bétail en Afrique de l’Ouest*. ILRI/CFC/CILSS—La commercialisation du bétail en Afrique de l’Ouest: Synthèse 3. 4 pp.

Okike, I., Williams, T.O. et Baltenweck, I. 2004. *Encourager la commercialisation et le commerce intra régional du bétail en Afrique de l’Ouest*. ILRI/CFC/CILSS—La commercialisation du bétail en Afrique de l’Ouest: Synthèse 4. 4 pp.

FAOSTAT. 2004. FAOSTAT évalué via <http://apps.apps.org> en juillet 2004.

Cette publication est issue du rapport final du projet «Amélioration de la commercialisation et du commerce intra-régional du bétail», financé par le Fonds commun pour les produits de base (CFC). Les opinions énoncées dans ce document ne sont toutefois pas nécessairement celles du CFC ou CILSS.